

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Commune :
Trégunc

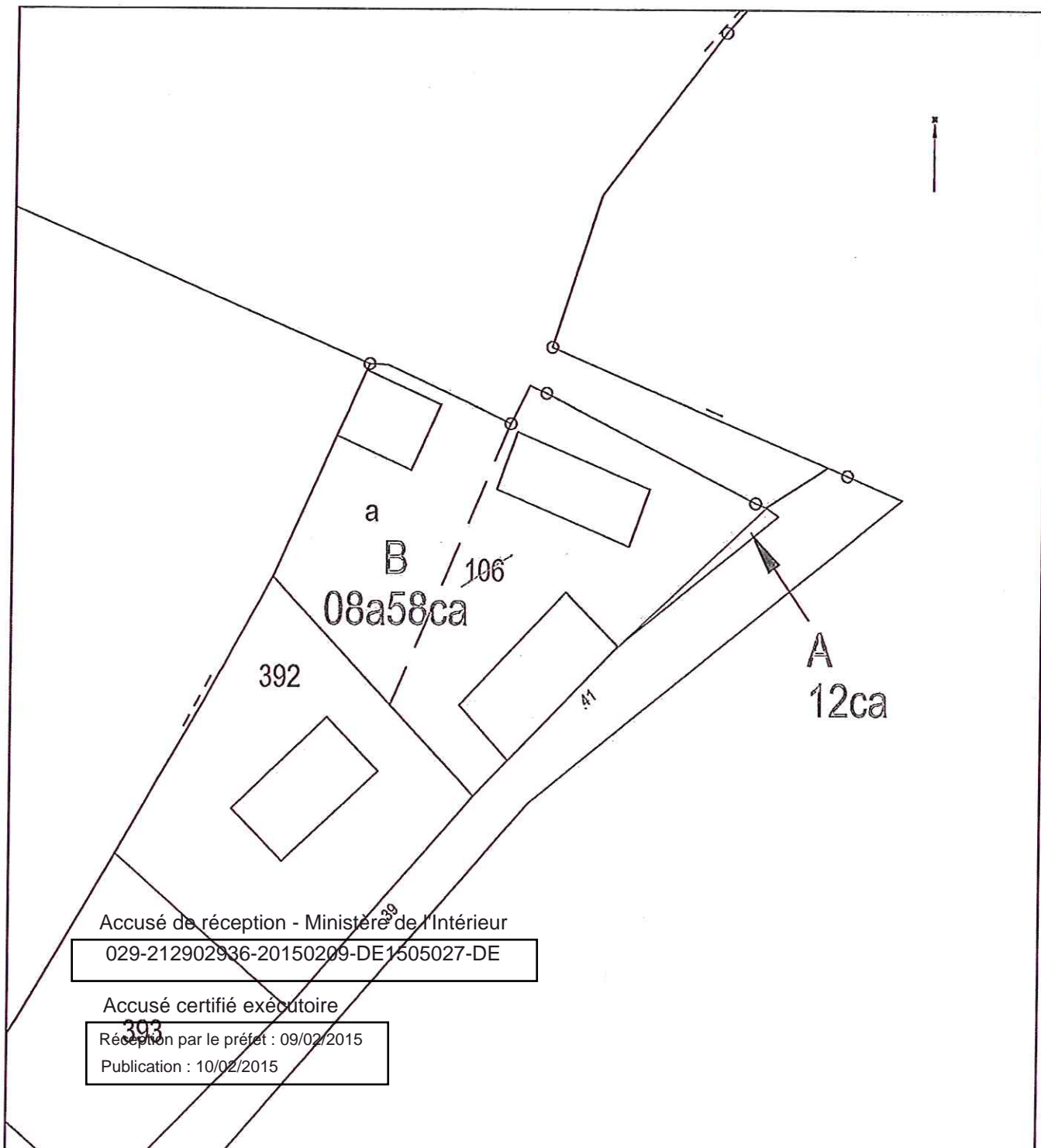
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : ZA
Qualité du plan : régulier <20/03/80Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A- D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 -B- En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
 -C- D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé
 -le _____ par M. _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463A Concameau _____, le 15/01/2015 _____Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 15/01/2015
Support numérique :Document d'arpentage dressé
par M. A&T OUEST
à : Concameau
Date : 15/01/2015
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. Le formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans le formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien révisé du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité propriétaire).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20150209-DE1505027-DE

Accusé certifié exécutoire

393
Réception par le préfet : 09/02/2015

Publication : 10/02/2015